

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 718-11, L 718-12, L 719-1, L 719-2, ainsi que ses articles D 719-1 à D 719-47;

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2014 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers, Laurent CARRARO;

Vu le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la Communauté d'universités et établissements « hesam Université » ;

Vu le règlement intérieur de hesam Université adopté le 17 septembre 2015 par le Conseil d'administration ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 septembre 2015 donnant mandat au Président de compléter la composition de la commission électorale ;

Vu l'arrêté 2015/007 du 2 octobre 2015 portant composition de la commission électorale ;

Vu l'arrêté 2015/008 du 16 octobre 2015 relatif aux élections au conseil d'administration de la COMUE ;

Vu l'arrêté 2015/009 du 17 novembre 2015 relatif à la validité des listes aux élections au conseil d'administration de la COMUE.

ARRETE 2015/010 du 18 novembre 2015 portant rectification partielle de l'arrêté 2015/009 relatif à la validité des listes aux élections au conseil d'administration de la COMUE.

Article 1er

Après tirage au sort, lors de la séance de la commission électorale du vendredi 13 novembre 2015, l'ordre de présentation des listes pour la catégorie 6 (usagers) est le suivant :

Liste L'union indépendante : Fédé Paris1 et UE pour la défense et la représentation des étudiants :

La commission électorale, après vérification, déclare la liste recevable à l'unanimité des membres présents.

Liste Union des représentants d'hesam : Pour plus de démocratie :

La commission électorale, après vérification, déclare la liste recevable à l'unanimité des membres présents.

Article 2

Le Président ainsi que le Délégué Général d'heSam Université sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a final flourish.

Laurent CARRARO